



**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce
Session extraordinaire**

**SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT
DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR
LES VINS ET LES SPIRITUEUX**

RAPPORT DU PRÉSIDENT, M. L'AMBASSADEUR DACIO CASTILLO (HONDURAS)

1. Le présent rapport sur les négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux (le "Registre des IG") est présenté à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC sous ma propre responsabilité et est sans préjudice des positions des délégations et du résultat des négociations.
2. Depuis mon dernier rapport écrit, distribué le 7 décembre 2016 sous la cote TN/IP/24, il y a eu peu d'activité dans le contexte de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, et je n'ai pas décelé d'évolution notable dans les approches des Membres concernant le fond ou le processus des négociations sur le Registre des IG durant cette période.
3. Depuis le début de l'année, j'ai tenu un certain nombre de conversations informelles avec des délégations, individuellement. Après l'appel du Directeur général, en septembre, à un "moment de vérité", pour que les Membres déterminent ce qui peut ou ne peut pas être accompli à Buenos Aires, la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC a tenu, le 18 octobre, sa première réunion formelle depuis 2014. L'objectif de cette réunion formelle était de donner aux délégations la possibilité de faire connaître leurs vues avant la onzième Conférence ministérielle (CM11).
4. À cette réunion, comme je l'avais annoncé lors de consultations informelles en groupes, j'ai encouragé les délégations à répondre à deux questions:
 - a. d'après elles, quel est le rôle des travaux de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans les préparatifs de la Conférence ministérielle de Buenos Aires; et
 - b. comment envisagent-elles la poursuite des négociations sur un registre des IG après la onzième Conférence ministérielle.
5. En réponse, les délégations ont largement répété les positions déjà connues et se sont montrées peu désireuses de mettre plus en relief les négociations sur les IG à la CM11. Les partisans de la proposition sur les modalités figurant dans le document TN/C/W/52 ont souligné l'importance qu'ils accordent à la réalisation de progrès en parallèle sur les trois questions relatives aux ADPIC, y compris les négociations sur un registre des IG. Des délégations ont évoqué certaines évolutions concernant les IG dans le cadre de l'OMPI et de nombreux accords bilatéraux, qui selon eux témoignaient de l'"émergence d'un consensus mondial" sur l'importance des IG à l'intérieur et à l'extérieur de l'OMC. Le Groupe des PMA a indiqué qu'il procédait à des délibérations internes pour déterminer s'il rejoindrait la coalition W/52.
6. Dans le même temps, ces délégations considéraient que l'environnement de négociation actuel n'était pas propice à un engagement quant au fond, et estimaient qu'en l'absence d'une dynamique générale de négociation, il n'était pas urgent, et donc pas nécessaire, de mettre davantage en évidence les négociations relatives aux IG à la Conférence ministérielle de Buenos Aires. Ces délégations ont à nouveau demandé qu'après la CM11, on progresse en parallèle sur les

trois questions relatives aux ADPIC et certaines ont indiqué qu'elles prendraient les initiatives nécessaires pour que ces questions restent à l'ordre du jour à l'OMC.

7. Les délégations favorables à la proposition conjointe figurant dans le document TN/IP/W/10/Rev.4 ont redit que, étant donné les divergences de vues anciennes dans ce domaine et le non-respect du mandat par les demandeurs, il était peu probable que la poursuite des travaux puisse donner des résultats d'ici à la CM11. La plupart des délégations étaient cependant disposées à poursuivre les travaux dans le cadre de la Session extraordinaire après la CM11, à condition de respecter le mandat limité à un registre des IG pour les vins et les spiritueux. Dans ce groupe, une délégation s'est dite contraire à toute intensification des travaux et a écarté toute probabilité de résultats consensuels à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

8. À la lumière de ce qui précède, j'estime que la situation n'a pas évolué depuis mon dernier rapport de décembre 2016. Bien que les IG aient donné lieu à une activité considérable dans des contextes bilatéraux et régionaux au cours des dernières années, cette dynamique ne s'est pas traduite par un réel engagement au sein du présent groupe de négociation, lequel, depuis des années, ne s'engage pas sur le fond des travaux qui lui ont été confiés concernant un registre des IG pour les vins et les spiritueux.

9. Les divergences habituelles sur le fond et la portée du mandat de négociation de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC continuent de dominer les échanges occasionnels entre les deux groupes. Alors que les partisans des modalités figurant dans le document TN/C/W/52 semblent s'être rassemblés pour confirmer leur volonté de maintenir les questions touchant les ADPIC à l'ordre du jour et sur la table après la CM11, ils n'ont indiqué aucune ambition immédiate de soulever ces questions à Buenos Aires et n'ont fait aucune proposition en vue d'une action ministérielle à cet égard. Les auteurs de la proposition conjointe, bien qu'ils ne se considèrent pas comme demandeurs dans cette négociation, ont – pour la plupart – indiqué qu'ils étaient disposés à poursuivre les travaux confiés à la Session extraordinaire après la Conférence ministérielle.

10. Dans ce contexte, s'il est clair que les négociations dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC ne constituent pas actuellement une priorité pour les délégations, il semble probable qu'un certain nombre de Membres souhaiteront que la poursuite de ces travaux soit mentionnée dans tout éventuel résultat de la onzième Conférence ministérielle.
